

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ACCENTONIC désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 4 allée Velléda – 93250 VILLEMOMBLE. ACCENTONIC met en place et dispense des formations intra-entreprises et inter-entreprises, auprès de publics salariés, à la recherche d'emploi et pensionnés, sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

### Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par ACCENTONIC pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès d'ACCENTONIC implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

### Devis et attestation

Pour chaque formation, ACCENTONIC s'engage à fournir un devis au client. Ce devis inclut systématiquement les CGV. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

### Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ne sont pas assujettis à la TVA ("*TVA. non applicable, art. 293 B du CGI*"). Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation (pour les formations courtes), tous les deux mois (pour les formations longues), à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

### Pénalités de retard

Le taux de référence est celui appliqué par la Banque Centrale Européenne (BCE) à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points. Elles courent de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture.

### Indemnité forfaitaire complémentaire pour frais de recouvrement

Son montant a été fixé forfaitairement à 40 € par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.

## Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où ACCENTONIC ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1<sup>er</sup> jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client tant que l'accord ne sera pas parvenu.

## Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse [contact@accentonic.fr](mailto:contact@accentonic.fr). En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, ACCENTONIC ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

## Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à ACCENTONIC sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6

janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

## Communication des conditions générales de vente

Les CGV d'ACCENTONIC sont transmises par voie électronique à tout demandeur de prestation de services qui en fait la demande pour les besoins de son activité professionnelle. Elles sont systématiquement annexées à tout devis et toute convention de formation.

## Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre ACCENTONIC et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Bobigny (93) ou Saint-Nazaire (44).

**ACCENTONIC**  
Formation pour adultes  
4, allée Velléda 93250 VILLEMOMBLE  
accentonic@leposte.net  
Siret : 539 578 674 000 35 NDA : 11 93 06851 93

Directeur